

Le Bureau des recherches géologiques et minières (BRGM)

La Cour a examiné à plusieurs reprises les comptes et la gestion du Bureau des recherches géologiques et minières (BRGM), établissement public industriel et commercial dont la gestion a soulevé de nombreuses critiques.

Le contrôle, portant sur les exercices 1999 à 2002, s'était déroulé durant une période charnière au cours de laquelle le BRGM avait abandonné ses activités mondiales d'exploitant minier, sources de multiples déboires financiers. L'établissement devait donc définir une nouvelle stratégie, lui assurant une activité suffisante pour retrouver une situation financière saine.

Le référé adressé, en mai 2005, aux ministres de tutelle à l'issue de cette enquête, soulignait la nécessité :

- de définir les nouvelles missions du BRGM et d'assurer l'équilibre financier futur de l'établissement ;*
- de développer une gestion plus rigoureuse, notamment par la résolution des dysfonctionnements comptables liés à la difficile mise en place d'un progiciel ;*
- de maîtriser les conséquences financières que pouvait entraîner l'engagement du BRGM dans la construction d'une usine de traitement de nickel en Nouvelle Calédonie, risque partiellement couvert par une provision.*

Le dernier rapport particulier que la Cour a consacré, en avril 2010, au BRGM, portant sur les exercices 2003 à 2008 a permis de vérifier la mise en œuvre des recommandations et d'identifier d'autres axes d'amélioration.

I - La réorientation réussie des activités

Le décret du 20 septembre 2004, modifiant le décret du 23 octobre 1959 relatif à l'organisation administrative et financière du BRGM, a défini ses nouvelles missions, tirant les conséquences de la mutation profonde qu'a connue l'établissement avec la cession de la quasi-totalité de ses actifs miniers. Il recentre les activités du BRGM autour de trois missions principales : la recherche dans le domaine des géosciences,

l'expertise en appui aux politiques publiques et les activités internationales. Le décret du 4 avril 2006 a, par ailleurs, confié au BRGM les activités de gestion de « l'après mines ».

Ce recentrage stratégique, conforme aux recommandations de la Cour, est mis en œuvre par des contrats quadriennaux, liant l'établissement et ses divers ministères de tutelle.

A - Les contrats quadriennaux

L'examen du bilan du contrat quadriennal 2005-2008 montre que le BRGM a rempli les objectifs qui lui avaient été assignés par ses tutelles.

Ses trois activités principales (recherche, expertise publique, action internationale) sont en croissance. Lorsque leur financement est mixte (subventions et ressources externes), leur développement repose sur l'augmentation des ressources externes. L'établissement s'est désengagé de la quasi-totalité de ses filiales ; celles qui demeurent ne rencontrent pas de difficultés, à l'exception de Géothermie Bouillante, en Guadeloupe. En effet, l'établissement a dû recapitaliser cette filiale à plusieurs reprises et doit préciser ses modalités de développement et de financement, ce qui est d'autant plus nécessaire que les engagements de Grenelle ont fixé des objectifs de développement ambitieux pour l'énergie d'origine thermique outre-mer.

Le contrat quadriennal 2009-2012 marque deux inflexions majeures : un intérêt marqué pour le développement durable et un regain d'intérêt porté aux matières minérales, domaine où les marges d'action du BRGM sont étroites.

Dans ce dernier domaine, la Cour a, toutefois, émis une objection : la création de l'école nationale d'applications des géosciences (ENAG) est présentée comme un élément essentiel de la stratégie. Cependant, l'intérêt même de cette création, qui entraînera des coûts supplémentaires, n'est pas démontré, en l'absence d'orientations pédagogiques originales et compte tenu des structures déjà existantes, qui auraient pu être adaptées en conséquence, notamment autour du pôle géologique de Nancy.

Enfin, le contrat quadriennal 2009-2012 prévoit une augmentation conséquente des activités opérationnelles du BRGM, sans prévoir une augmentation corrélative des moyens des services de soutien, ce qui ne paraît pas réaliste compte tenu de la charge actuelle de ces services.

B - La gestion des activités

L'examen de la gestion des trois activités principales du BRGM (recherche, expertise technique, action internationale) permet de constater le redressement du BRGM lié à son recentrage sur ces trois missions. La gestion de l'activité « après mines » n'appelle pas de commentaire.

1 - La recherche

La recherche au BRGM est une recherche finalisée, dont l'évolution des résultats est remarquable sur la période examinée. Les taux de réussite du BRGM aux appels d'offres sont supérieurs à la moyenne, démontrant la compétitivité de l'établissement. Toutes ressources confondues, les ressources consacrées à la recherche s'élevaient à 45 M€ environ en 2008. Les ressources d'origines extérieures consacrées à cette activité sont en forte augmentation. Le BRGM participe en outre à l'alliance ALLEVI qui regroupe, sur une base volontaire, d'autres opérateurs rattachés au même programme de la loi de finances⁵⁶, afin d'accroître les synergies dans le domaine de la recherche.

Cependant, les activités de recherche ne font pas l'objet d'une planification pluriannuelle précise. Le contrat quadriennal gagnerait à être complété par un document, de même horizon, mais plus précis et plus opérationnel. Le comité scientifique pourrait être plus impliqué dans la définition de la stratégie de recherche.

Enfin les projets de recherche sont insuffisamment évalués : il n'y a ni structure d'évaluation interne au sein du BRGM, ni d'évaluation externe régulière.

2 - L'appui aux politiques publiques

Les actions de service public du BRGM répondent aux besoins d'expertise des administrations, en fort développement. Le BRGM a su s'adapter ou se doter des compétences nécessaires pour répondre à ces nouveaux besoins. Les financements contractuels ont augmenté fortement sur la période. La comptabilité analytique du BRGM montre que cette activité a dégagé, en 2008, une marge opérationnelle de 2,06 M€.

⁵⁶ Programme 187 « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources ».

Toutefois, le financement des projets demeure complexe, faute de règles précisant la répartition du financement, entre la subvention et les ressources contractuelles.

3 - Les activités internationales

Les activités internationales ont connu un développement remarquable durant les exercices 2003 à 2008. Un peu inférieur à 10 M€ en 2006, le chiffre d'affaires était de l'ordre de 25 M€ en 2009.

Cette activité, concentrée sur les pays africains, dans les domaines traditionnels d'intervention du BRGM, est très dépendante des financements internationaux, dont les montants baissent depuis 2010. Cette diminution risque de remettre en cause la contribution positive de cette activité aux résultats du BRGM.

Les axes retenus pour la nouvelle stratégie (recentrage géographique, offre élargie à des thématiques nouvelles) sont certes pertinents. Mais leur mise en œuvre risque d'être handicapée par les coûts internes élevés du BRGM, si la sous-activité l'oblige à rapatrier de la sous-traitance.

II - L'amélioration des résultats financiers

Conséquence du recentrage stratégique, qui a permis d'éliminer les foyers de pertes récurrentes, les résultats financiers du BRGM, dont la situation était très critique au début des années 2000, se sont constamment améliorés.

Le chiffre d'affaires (hors activité après-mines) est ainsi passé de 37,6 M€ en 2003 à 64,4 M€ en 2008. Sur la même période, l'excédent brut d'exploitation est passé de 2,24 M€ à 7,30 M€. Quant au résultat d'exploitation, longtemps déficitaire, il est devenu bénéficiaire dès 2004, pour s'établir à 4,7 M€ en 2008. Le résultat de l'exercice 2008 est de 10,6 M€.

Les principaux indicateurs financiers du BRGM font donc ressortir une situation saine : résultats systématiquement excédentaires, autofinancement le plus souvent suffisant pour couvrir les investissements, fonds de roulement et trésorerie en nette augmentation depuis 2005.

La croissance des ressources propres témoigne du dynamisme du BRGM dans la diversification de ses sources de financement. Enfin, l'établissement public a su développer son chiffre d'affaires tout en maîtrisant ses charges qui croissent proportionnellement moins que le chiffre d'affaires.

La période examinée marque donc le redressement financier du BRGM.

III - Les axes de progrès

Si le BRGM a retrouvé une situation financière satisfaisante, l'établissement doit poursuivre deux axes d'amélioration majeurs portant, l'un sur son organisation, l'autre sur la fiabilité de ses comptes.

A - L'évolution de l'organisation

L'organisation matricielle du BRGM est bien adaptée aux activités de l'établissement, qui a, de plus, une forte culture de la gestion par projet. Sur de nombreux points cependant, cette organisation pourrait être améliorée.

Les larges attributions de la direction de la production, agrégat de fonctions hétérogènes, mériteraient d'être reconsidérées, au profit d'un transfert de compétences vers le secrétariat général. Cette direction est, notamment, chargée du contrôle de gestion, ce qui la place en position de juge et partie. La direction financière se cantonne au suivi des filiales et à quelques interventions de son directeur, pour régler les problèmes liés à l'exécution des contrats internationaux. La même remarque pourrait être faite pour la gestion de l'immobilier. De même, la délégation à la qualité est rattachée à la direction de la production, alors qu'elle pourrait être directement placée auprès de la direction générale.

En matière juridique, le secrétariat général n'est pas à même, faute d'effectifs suffisants, d'apporter un support efficace aux diverses activités en fort développement, ce qui constitue une source manifeste de risques. Le recours ponctuel à des cabinets juridiques ne constitue qu'un palliatif imparfait, faute notamment d'un encadrement suffisant de ces prestataires par le BRGM.

L'établissement ne dispose pas d'une structure chargée de l'audit ou de l'évaluation. Les procédures de contrôle interne au sein du BRGM devraient être renforcées et faire l'objet d'une étude d'ensemble reposant sur une analyse des risques.

Pour l'agence comptable, la mise en œuvre d'un contrôle hiérarchisé reposant sur une analyse des risques est très souhaitable.

D'une manière générale, les activités de support devraient être renforcées, afin de mieux maîtriser les risques liés à une période de forte croissance.

B - La fiabilité comptable

1 - Les réserves des commissaires aux comptes

Pour l'exercice 2008, les commissaires aux comptes ont maintenu deux réserves portant sur les conditions de prise en compte du résultat au sein de l'établissement et sur l'insuffisance de provisionnement d'une créance.

Cette dernière réserve porte sur une créance non provisionnée de 67,4 M€ au 31 décembre 2008, que détient le BRGM sur la Société de participation minière du Sud-calédonien (SPMSC). Elle trouve son origine dans la cession, à la SPMSC, des droits du BRGM sur une usine de production de nickel en Nouvelle-Calédonie, projet industriel dont la Cour signalait les risques dans ses précédentes interventions. Son remboursement est subordonné à la rentabilité future du complexe minier qui doit être construit, car il repose sur le prélèvement d'une partie des dividendes versés par l'opérateur industriel à la société SPMSC.

Le BRGM ne provisionnait pas cette créance, considérant que le projet industriel n'était pas porteur de risques spécifiques. Toutefois, en l'absence de communication de documents suffisamment précis et fiables permettant d'évaluer les risques du projet et son avancement, les commissaires aux comptes ont estimé que cette créance devait être provisionnée. Pour les mêmes motifs, malgré la dotation d'une provision de 10M€ dans les comptes du BRGM, les commissaires aux comptes ont maintenu leur réserve lors de la certification des comptes 2008. Le BRGM doit mettre en œuvre les moyens nécessaires pour lever ces réserves.

2 - L'amélioration des processus comptables

Dans sa précédente intervention, la Cour constatait que le BRGM rencontrait de grandes difficultés pour implanter un progiciel comptable et invitait le BRGM à plus de rigueur dans ce domaine.

La dernière intervention la Cour a permis de constater le bon fonctionnement du progiciel comptable et l'efficacité du système comptable du BRGM.

Néanmoins, quatre mesures d'amélioration des processus comptables devraient être mises en œuvre :

- le BRGM doit apurer des dettes et créances anciennes, datant de l'époque où il était exploitant minier. Ce travail de nettoyage des comptes est indispensable afin d'améliorer leur lisibilité ;
- le système comptable très intégré du BRGM entraîne, lors de la clôture des comptes, de nombreuses écritures issues de la comptabilité analytique. Cette dernière est tenue par l'ordonnateur, par délégation du comptable public. Cette délégation doit être formalisée, afin de donner à l'agent comptable une vision complète sur ces opérations de clôture dont toutes les écritures doivent pouvoir être justifiées ;
- la gestion des projets doit être améliorée pour mieux déterminer les restes à faire ;
- enfin, la méthode de comptabilisation des contrats pluriannuels doit être mise en conformité avec les exigences comptables et harmonisée au sein de l'établissement.

La Cour constate que de nombreuses recommandations concernant le BRGM ont été suivies d'effet et que la situation de cet établissement a été bien redressée.

Le BRGM doit néanmoins maintenir ses efforts pour améliorer encore son organisation et la qualité de ses comptes, tout en poursuivant la mise en œuvre de son contrat quadriennal.

La Cour souligne, par ailleurs, que, compte tenu des institutions existantes, l'intérêt de la création de l'école nationale d'application des géosciences, qui entraînera des coûts de structure supplémentaires, est très incertain.

**REPONSE DE LA MINISTRE DE LA MINISTRE DE L'ECOLOGIE, DU
DEVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU
LOGEMENT**

Je souscris à l'essentiel des observations y figurant mais je souhaiterais, toutefois, apporter la précision suivante.

Dans la mesure où elle répond à un besoin reconnu de formation de haut niveau dans le domaine des ressources minérales, la création par le BRGM de la nouvelle "école nationale d'application des géosciences" (ENAG) me semble être une initiative opportune. En effet, l'ENAG vise avant tout à maintenir au plan national un niveau suffisant de connaissances dans les sciences de la terre, ce qui correspond à des préoccupations d'ores et déjà exprimées par la Cour des Comptes, notamment en ce qui concerne le domaine de l'après-mines et celui du stockage du CO2. J'ajoute que le coût de fonctionnement de cette nouvelle école restera très marginal à l'échelle du BRGM.

**REPONSE DE LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

En premier lieu, je rejoins votre analyse des progrès réalisés par l'établissement au cours de la période étudiée. Le redressement significatif du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation témoigne de ces progrès. Ce redressement correspondait à une exigence forte des tutelles de l'établissement. Par ailleurs, l'établissement a atteint, et parfois dépasse, les objectifs qui lui étaient assignés dans le contrat Etat-BRGM 2005-2008. La réorientation des activités du BRGM vers le développement durable, l'accroissement des activités de recherche, le désengagement de différentes filiales, la progression des ressources propres, fruit de l'implication de l'établissement dans la recherche partenariale, sont autant de réalisations qui ont accompagné le rétablissement de l'équilibre financier. Celui-ci a été également rendu possible par un effort significatif d'économies et de maîtrise des charges, s'appuyant sur une gestion rendue plus efficace.

L'année 2010 a été marquée par la mise en place d'une nouvelle gouvernance de l'établissement, qui pourra s'appuyer sur le contrat Etat-BRGM 2009-2012 pour conforter ces avancées.

Si la Cour dresse un bilan positif des progrès réalisés, elle identifie différents points de vigilance sur lesquels je souhaite revenir.

La Cour a ainsi mis en avant une possible fragilité de l'établissement du fait de fonctions support insuffisamment dotées et dont l'organisation pourrait être améliorée. Je partage l'analyse de la Cour sur les risques que cela peut entraîner pour l'établissement et me réjouis de constater que le second semestre de l'année 2010 a été marqué par une réorganisation d'ampleur. Ainsi, une direction administrative et financière a été mise en place, avec pour objectif d'accompagner la croissance de l'activité du BRGM et d'optimiser ses moyens.

Cette direction, rassemblant des services jusque-là dispersés, doit permettre à l'établissement de renforcer les moyens consacrés à l'élaboration du budget et de rationaliser la fonction financière. Cette nouvelle direction est également en charge du contrôle de gestion et de la gestion de l'immobilier. Elle permet également de renforcer les capacités d'accompagnement juridique des différentes activités du BRGM. Cette réorganisation se traduit également par un renforcement des effectifs dédiés aux fonctions support. Ces aménagements ont été effectués en conformité avec les règles en vigueur au titre du plafond d'emploi.

Par ailleurs, l'établissement s'est doté d'un service de l'audit, rattaché à la direction générale, et d'une direction de la stratégie, complétant ainsi les outils qui doivent lui permettre de progresser sur les points qui restaient à consolider.

Cet effort manifeste de modernisation de l'organisation, qui gagne ainsi en lisibilité, a été mené à un rythme soutenu par l'équipe dirigeante et permettra sans aucun doute d'améliorer la qualité des comptes. Le nombre de réserves des Commissaires aux comptes accompagnant la certification des comptes de l'année est l'un des indicateurs du contrat Etat-BRGM 2009/2012.

La Cour s'interroge également sur l'intérêt de l'Ecole nationale d'application des géosciences (ENAG). Il est utile de préciser que la décision de créer cette école a été précédée d'une analyse prospective sur le vivier de compétences en géologie, et sur les besoins tant des milieux industriels que des Etats en matière de géosciences appliquées. Il s'agit de compléter l'offre existante par une formation plus avancée, intervenant à la suite des grades de niveau bac + 5 (écoles d'ingénieurs ou master 2) et promouvant des approches nouvelles des métiers de la mine. L'un des enjeux est de faire le lien entre les savoirs académiques, les technologies innovantes et un mode de gestion des projets industriels adapté aux contextes étrangers.

Ainsi, l'ENAG a vocation à devenir l'un des instruments de la stratégie du BRGM, notamment à l'international, dans un contexte de forte tension sur les marchés de matières minérales rares.

La complémentarité avec l'offre de formation existante doit notamment être évaluée à l'aune des partenariats que l'ENAG devra nouer. A titre d'illustration, les interactions avec le pôle nancéen de géosciences sont déjà réelles. Ainsi, le directeur de l'Ecole supérieure de géologie de Nancy est l'un des membres du comité d'enseignement de l'ENAG, tandis que plusieurs enseignants du pôle nancéen participent à l'enseignement.

**REPONSE DU MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS,
DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME DE L'ETAT,
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT**

Je tiens à souligner la qualité de ce rapport dont je partage tous les constats.

Je me joins à la Cour pour saluer le redressement opéré par le BRGM au cours des dernières années. Le BRGM a en effet réorienté avec succès ses activités entre 2004 et 2008 et ce recentrage stratégique lui a permis de retrouver une situation financière satisfaisante.

Les axes de progrès que la Cour recommande au BRGM sont également tout à fait pertinents. Il faut d'ailleurs souligner qu'au cours de l'année 2010, le BRGM a mis en œuvre une importante réorganisation afin de répondre aux recommandations déjà formulées par la Cour. L'établissement a également entrepris les démarches utiles au renforcement de la fiabilité de ses comptes.

REPONSE DU PRESIDENT DU BRGM

Je désire insister sur les aspects suivants en particulier :

1. L'Ecole Nationale d'Applications des Geosciences :

Le projet de rapport public reprend les mêmes critiques que celles qui étaient déjà formulées par le rapport particulier que la Cour a consacré en 2010 à la gestion du BRGM, sans tenir compte des justifications que j'avais avancées dans ma réponse.

Je reprendrai donc ici, en le développant, le même argumentaire que dans ma contribution du 26 mars 2010.

1) L'ENAG est-elle insérée dans la stratégie du BRGM ? La réponse est incontestablement positive :

i. L'ENAG sert de manière concrète à affirmer la présence de l'établissement dans le domaine des ressources minérales. La très forte croissance des cours justifie le repositionnement stratégique du BRGM sur ce thème « patrimonial ». La création de l'ENAG et le développement de l'activité internationale sont les deux actions retenues dans le contrat 2009-2012, auquel j'ai souhaité ajouter en 2010 la relance de la recherche et l'appui stratégique à la politique gouvernementale, concernant notamment les métaux stratégiques.

ii. Le BRGM est un acteur reconnu et apprécié dans le monde pour sa contribution à l'inventaire et la valorisation des ressources minérales. En dépit de la présence d'établissements anciens et prestigieux, par ailleurs partenaires du BRGM, la France ne disposait pas dans ce secteur, – comme pour le pétrole avec IFP School - d'une formation de spécialité capable de maintenir les compétences de la France dans un domaine vital pour sa recherche et son économie.

2) L'intérêt de la création de l'ENAG est-il démontré ? Comme je l'indiquais dans ma réponse précédente, un grand danger menace la géologie française dans les années qui viennent, du fait du départ en retraite d'une génération que les écoles en place ne parviendront pas à remplacer.

a) D'abord, parce beaucoup de formations aux métiers de la mine ont disparu, y compris dans les écoles éponymes. Ce phénomène touche aussi d'autres pays ; il est particulièrement criant dans le cas de la France.

b) Ensuite, parce que de nouvelles approches de ces métiers doivent être promues- incluant le contact avec la science du meilleur niveau, la technologie la plus innovante et de nouvelles approches de la gouvernance adaptées aux contextes étrangers - pour les rendre attractifs auprès des jeunes générations.

3) C'est pourquoi l'ENAG entend, non pas remplacer les dispositifs en place, mais les compléter.

a) La Cour estime que le pôle de Nancy aurait pu être renforcé. Je fais remarquer que le directeur de l'Ecole Supérieure de Géologie de Nancy siège dans le comité d'enseignement de l'ENAG et que plusieurs enseignants du pôle nancéien de géosciences sont chargés de cours à l'ENAG. Je ne suis nullement hostile, lorsque

L'ENAG aura atteint sa vitesse de croisière, à ce que des coopérations plus structurées s'établissent entre les pôles orléanais et nancéien.

b) La complémentarité avec le CESMAT, qui offre des formations spécialisées courtes et réputées à l'international, est assurée par une forte implication du BRGM dans ce dispositif impliquant l'ensemble des écoles concernées.

c) Avec sa vocation internationale affirmée, l'ENAG opère aussi en lien étroit avec l'Université d'Orléans et le CNRS/INSU et vient compléter par le haut un dispositif orléanais cohérent, qui allie la formation par la recherche (OSUC) et au sein d'une école d'ingénieur (POLYTECH).

4) En plus des services géologiques et miniers des Etats concernés qui constituent la clientèle naturelle de l'ENAG (répondant ainsi au fort besoin de gouvernance du secteur), la direction de l'ENAG travaille à renforcer les liens avec les industriels et intègre pleinement la nécessité d'adapter les formations à leurs besoins.

Une première promotion d'élèves a fait sa rentrée en septembre 2010. La deuxième est en cours de recrutement.

5) Outre les ressources minérales, sur lesquelles elle a démarré et déjà assis sa compétence et sa complémentarité avec les autres formations, l'ENAG interviendra aussi dans le futur sur la géothermie et le stockage du CO2, domaines également porteurs dans lesquels les formations sont inexistantes en France et en Europe.

2. La planification de la recherche et l'évaluation :

La Cour préconise une planification pluriannuelle des activités de recherche, par l'adjonction au contrat quadriennal d'un document spécial. Je suis favorable à cette suggestion, qui aura le mérite de sécuriser dans le temps des programmes nécessitant une visibilité à moyen-long terme.

S'agissant de l'évaluation, le BRGM va mettre en place dans le trimestre en cours un dispositif adapté, permettant de lancer dès 2011 l'autoévaluation préconisée par l'AERES.

3. L'organisation administrative :

La Cour souligne un certain nombre d'imperfections dans l'organisation de la fonction administrative du BRGM. Je veux indiquer ici que ces remarques ont été entendues. J'ai pris mes fonctions à la fin de l'année 2009. Un an après, une nouvelle organisation des fonctions supports est désormais en place.

Les principaux axes de la nouvelle organisation sont les suivants :

1. La mise en place d'une organisation mieux adaptée et plus claire qu'auparavant :

Cet objectif central s'est traduit par le regroupement dans une structure de référence, la nouvelle direction administrative et financière, de toutes les missions de « support » hors gestion des ressources humaines (budget, finances, immobilier, logistique, fonction juridique, achats, assurances), à l'exception de l'agence comptable.

Le secrétariat général subsiste pour se consacrer essentiellement au suivi des filiales. Son existence sera réexaminée au départ en retraite, prévu l'an prochain, du titulaire du poste. La direction de la production a été supprimée dans sa forme antérieure.

2. Une plus grande sécurité dans le pilotage du BRGM : la fonction juridique est en cours de reconstitution. Pour tenir compte des remarques de la Cour, un service de l'audit est créé au 1er janvier 2011. La délégation à la qualité lui est rattachée.

3. Une meilleure cohérence entre les filiales et l'établissement public : les compétences des grandes directions « transversales » de l'Epic, comme la DRH ou la direction internationale, sont élargies aux activités des filiales. De même, le suivi opérationnel de celles-ci est désormais la tâche essentielle du secrétariat général reconfiguré.

4. Les remarques de la Cour sur certains aspects comptables :

a) L'amélioration des processus comptables. La Cour a été suivie sur au moins deux points : en premier lieu, le conseil d'administration a procédé en 2010, sur proposition de l'agent comptable, à la sortie du bilan de vieilles opérations périmées et sans valeur ; ensuite, la méthode de comptabilisation des contrats pluriannuels, notamment des contrats internationaux, a été alignée sur le droit commun.

b) Le traitement de la créance sur la mine de Goro : la levée de la réserve appliquée par les commissaires aux comptes (avant mon arrivée), dépend entièrement de la remise d'informations par le débiteur et son délégataire, lequel est l'exploitant minier. Ces informations ont été demandées de manière directe par moi-même et j'attends qu'elles puissent me parvenir en 2011.

Egalement destinataire du projet d'observations de la Cour, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie ne lui a pas adressé de réponse.